

Procédure d'inscription

La procédure d'admission en préparation à Sciences Po Paris consiste essentiellement en l'examen du dossier scolaire. Même s'il est vivement recommandé de s'inscrire dès avril, elle peut cependant s'étendre jusqu'à juin (dans la limite des places disponibles) :

Admission : dossier scolaire + court CV + lettre de motivation succincte.

La procédure est la suivante :

Adresser à l'IPESUP le dossier de candidature complet (photos, règlement...), accompagné des photocopies des bulletins de Première (deux minimum, éventuellement trois).

Joindre également deux copies parmi les trois matières suivantes : Histoire, Français et Sciences Économiques et Sociales (1^e ES) effectuées en temps limité. L'examen de ces copies nous permet bien entendu de vérifier les qualités d'expression écrite des candidats, mais aussi de réévaluer les notations (à la hausse ou à la baisse !); nous sommes en effet parfaitement conscients des disparités de notation pouvant exister d'un établissement à l'autre et même d'un enseignant à l'autre au sein d'un même établissement.

► Si le dossier reçoit l'avis "admis" de notre commission d'admission, l'étudiant est immédiatement admis.

► Si le dossier reçoit l'avis "refusé" (définitif), le dossier est retourné au candidat avec les éléments le composant (bulletins, chèques non encaissés...).

► Si le dossier reçoit l'avis "incertain", la décision définitive sera prise après que le bulletin du 3^e trimestre de Première ait été fourni. L'admission éventuelle sera alors possible en fonction des places disponibles restantes.

Je certifie avoir pris connaissance des conditions et les accepter.

Fait à _____ le _____

Signature du répondant financier, précédée de la mention "lu et approuvé".

Sciences Po Paris Stage d'été + Cycle continu

NOM

PRÉNOM

Adresse

Code postal Ville

Date de naissance

Tél. fixe Tél. mobile

e-mail @

Photos

Fournir 2 photos
sans les coller avec
vos nom et prénom
au verso

► Candidature ▼

- Stage d'été 2014
 - 30 juin - 11 juillet
 - 15-25 juillet
 - 18-29 août

- Cycle continu 2014-2015 suivi parallèlement à la terminale :

- Mercredi après-midi
- Samedi matin
- Samedi après-midi

- Langue

- Anglais
- Allemand

Rappels : les préparations ne sont assurées qu'en anglais et allemand.
L'allemand n'est dispensé que durant la 3^e session (août) pour le stage d'été et
uniquement le samedi après-midi pour le cycle continu.

- Option envisagée à l'IEP Littérature et philo. Sciences Éco. Maths

- Option facultative "Oral +" (avec supplément).

Date et signature obligatoires en dernière page

ipesup

Ne rien inscrire
Réservé au secrétariat

► Coursus du candidat ▾

Classes fréquentées ces trois dernières années (précisez section, établissement et ville)

	Classe	Établissement	Ville
2012-2013	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2013-2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2014-2015	<input type="text"/>	Si connu	<input type="text"/>
Section du bac	<input type="text"/>	Spécialisation	<input type="text"/>

► Moyennes de Première ▾

	Moyennes de Première		
	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
S.E.S. (1 ^e ES)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
FRANÇAIS	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
MATHS (1 ^e S)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
LV 1 (écrit)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Classement*	<input type="text" value="sur"/>		

	Épreuves anticipées de Première	
	écrit	oral
Français	<input type="text"/>	<input type="text"/>

(Joindre les photocopies des bulletins de Première ainsi que 2 copies parmi les 3 matières suivantes : Histoire, Français, Sciences Économiques et Sociales (pour les ES), effectuées en temps limité + un court CV + une lettre de motivation succincte pour l'IEP de Paris).

(*) Classement moyen de l'année rapporté au nombre d'élèves de la classe.

► Cadres réservés au jury d'admission ▾

Avis initial

- Admis(e)
 Refusé(e)
 Dossier incertain

Avis définitif

- Admis(e)
 Refusé(e)

Stage d'été + Cycle continu annuel Sciences Po Paris

Conditions générales d'inscription

Dossier de candidature
2014-2015

► Inscription ▾

- Pour s'inscrire à la préparation à Sciences Po Paris (stage d'été + cycle continu), il suffit de nous retourner le dossier de candidature daté, signé et accompagné du règlement financier total (2.810 €), à régler selon l'une de ces deux possibilités :
 - à l'inscription en totalité par chèque unique de 2.730 € (réduction de 80 €) qui sera encaissé dans les jours qui suivent la décision d'admission.
 - en 3 chèques remis et datés du jour de l'inscription (pas de chèques post-datés) : le premier de 1.130 € sera encaissé dans les jours qui suivent la décision d'admission, les deux autres de 840 € chacun seront déposés les 15 septembre et 15 décembre 2014.

Si l'étudiant n'est pas admis après étude de son dossier, celui-ci lui est retourné avec tous les éléments fournis (chèque(s) non encaissé(s)).

- Pour une préparation de l'oral supplémentaire "Oral +", supplément de 125 € en un seul chèque à l'inscription.

Les inscriptions accompagnées d'un règlement financier partiel ou nul ne sont pas prises en considération. Aucune inscription ne peut être enregistrée par téléphone, télécopie ou e-mail.

► Garantie IPESUP et conditions d'annulation ▾

Bien que fonctionnant avec des effectifs limités pour un stage donné, IPESUP tient à apporter les garanties de remboursement suivantes :

1. Toute inscription annulée avant le début des cours sera **intégralement remboursée**.
2. Pour garantir la qualité des moyens pédagogiques mis en oeuvre (enseignants, programmes, horaires, niveau...), IPESUP assure, pendant une période d'essai s'étendant du début du stage d'été au samedi 13 septembre 2014, un remboursement au prorata des heures restant à effectuer en cas d'annulation.
3. Au delà du 13 septembre 2014, aucun remboursement n'est plus possible, quel que soit le motif de l'annulation.

Toute annulation doit faire l'objet d'une notification écrite, datée et signée, soit par un formulaire disponible à notre secrétariat, soit par lettre recommandée avec avis de réception (AR).

Dans tous les cas, c'est la date de réception de la demande qui est prise en considération.

La non présentation le jour de la rentrée ou une absence, même prolongée, aux cours ne constitue pas une annulation réglementaire.

Aucune annulation ne peut être reçue par téléphone, télécopie ou e-mail.

Le remboursement de l'intégralité des sommes versées nous dégage de toute responsabilité.

► Extrait du règlement intérieur ▾

La Direction, de son propre chef ou sur proposition du conseil de classe, peut à tout moment prononcer l'exclusion d'un élève, avec ou sans avertissement préalable.

En cas d'exclusion, et quel qu'en soit le motif (discipline, absences non justifiées aux cours, aux DST, aux colles, travail insuffisant...), la totalité des sommes encaissées au jour de l'exclusion restera acquise à l'IPESUP, sans aucune possibilité de remboursement même partiel ; en revanche les prélèvements non effectués seront annulés.

Le standing des locaux que nous avons choisis de vous proposer nous oblige à vous demander d'être respectueux du reste de la copropriété et des abords. Un manquement grave à cette consigne entraînerait l'exclusion.

Conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 et à l'arrêté du 22 janvier 2007 interdisant de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, y compris les endroits ouverts telles les cours des établissements publics et privés destinés à la formation, l'usage du tabac est strictement interdit dès l'accès sur la rue.